



HAL
open science

Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap

Sylvie Le Laidier, Patricia Prouchandy

► To cite this version:

Sylvie Le Laidier, Patricia Prouchandy. Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap. 2016, pp. 1-4. 10.48464/ni-16-26 . halshs-04028276

HAL Id: halshs-04028276

<https://shs.hal.science/halshs-04028276>

Submitted on 14 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap

Alors que la plupart des élèves de dix ans entrent en CM2, moins d'un élève en situation de handicap sur quatre parvient à ce niveau à cet âge. Quatre ans auparavant, à six ans, six sur dix entraient pourtant en CP. Si plus de huit sur dix de ces enfants étaient en classe ordinaire à six ans, moins d'un sur deux s'y trouve à dix ans. Entrant moins souvent à l'école maternelle dès trois ans, et moins souvent « à l'heure » au début de l'école élémentaire, une moitié d'entre eux va progressivement passer dans une classe ou un établissement spécialisés, les enfants de milieux défavorisés davantage que ceux d'origine sociale plus élevée.

Sylvie Le Laidier, DEPP-A,
Patricia Prouchandy, DEPP-B1

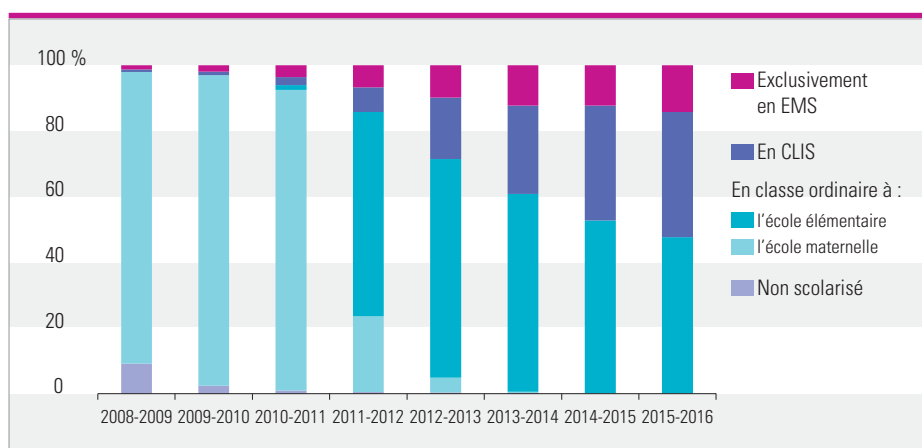
Des enfants en situation de handicap nés en 2005 sont suivis depuis la rentrée 2013. Leur parcours scolaire dès trois ans (FIGURE 1) a été recueilli dans une enquête auprès de leur famille (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »). Si tous avaient un projet personnalisé de scolarisation (PPS) au plus tard en 2014, la découverte d'un trouble par leur famille a pu être bien antérieure.

L'instauration du PPS varie selon la nature du trouble

La reconnaissance du handicap, marquée par le PPS, ne se fait pas dès l'entrée à l'école. Ainsi, quatre enfants sur dix présentant un trouble auditif, un enfant

sur quatre présentant un trouble visuel, moteur, viscéral ou plusieurs troubles associés obtiennent un PPS dès trois ans. À l'opposé, les troubles du langage et de la parole se révélant par des difficultés dans les apprentissages, les PPS correspondants sont instaurés après l'âge de l'entrée à l'école élémentaire et même après sept ans pour plus de la moitié des enfants présentant ces difficultés. La moitié des enfants présentant un trouble du psychisme et quatre enfants sur dix ayant un trouble intellectuel et cognitif ont un PPS avant six ans. Par ailleurs, 12 % des enfants présentent un trouble envahissant du développement (TED), trouble classé avec les troubles intellectuels et cognitifs ou du psychisme.

1 – Parcours scolaire décrit par les parents dans l'enquête Familles de 2008 à 2013, puis par le suivi des enfants (en %)



Non-réponses exclues.

Source : MENESR-DEPP - Enquête Familles du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et actualisation de la situation scolaire de 2013 à 2015.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation

et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

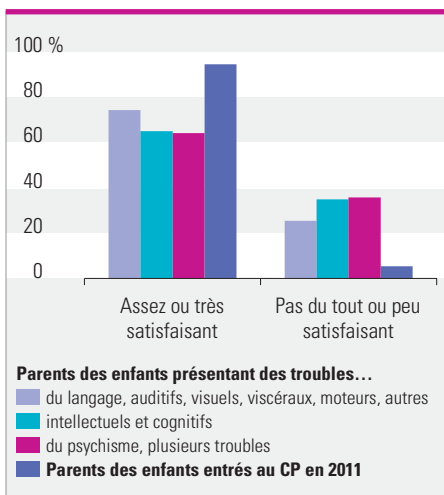
Dans neuf cas sur dix, ce trouble a été découvert avant les cinq ans de l'enfant et un PPS a été mis en place pour les deux tiers d'entre eux avant cet âge.

L'école maternelle vue comme un lieu de socialisation plutôt qu'un lieu d'apprentissage

La quasi-totalité des enfants en situation de handicap ont fréquenté l'école maternelle, mais un sur dix n'était pas encore scolarisé à trois ans et deux sur cent à quatre ans. Les enfants présentant des troubles viscéraux ou plusieurs troubles associés ainsi que les enfants présentant un TED sont un peu moins scolarisés dès trois ans. La satisfaction des parents d'élèves en situation de handicap vis-à-vis de l'école maternelle s'avère bien moindre que ne l'était celle des parents d'élèves du même âge interrogés à l'entrée du CP (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »). En particulier, un tiers des parents d'enfants en situation de handicap ont été peu ou pas du tout satisfaits de l'enseignement que leur enfant a reçu à la maternelle contre seulement 5 % des parents d'enfants du même âge entrés au CP en 2011 (FIGURE 2).

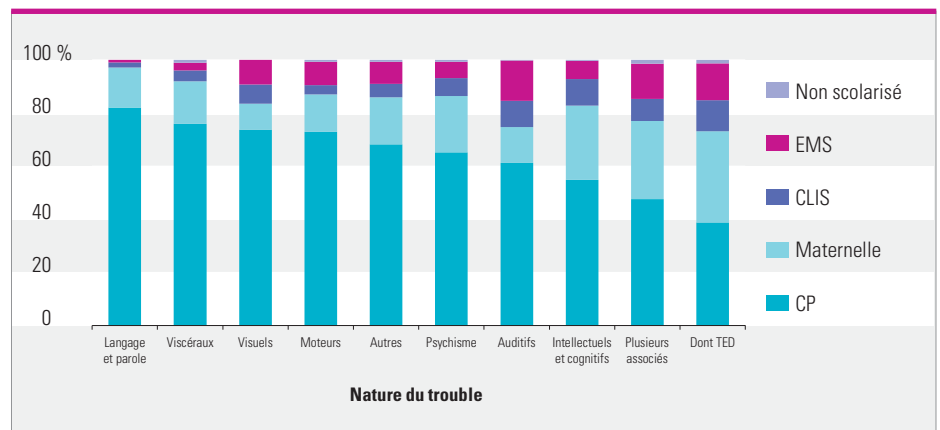
L'apport de l'école maternelle pour les parents d'enfants en situation de handicap réside davantage dans la socialisation (une meilleure adaptation à la vie avec les autres, plus de discipline et de respect des règles, de l'autonomie dans la vie quotidienne) que

2 – Satisfaction des parents sur l'enseignement que leur enfant a reçu au passage à l'école maternelle (en %)



Source : MENESR-DEPP - Enquête Familles du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et enquête Familles du panel 2011.

3 – Situation scolaire à six ans selon le trouble (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

dans les apprentissages (meilleure maîtrise du langage, bonnes bases pour apprendre à lire, écrire, compter). Cette opinion diffère sur ce dernier point très nettement de celle des parents interrogés en 2011 dont neuf sur dix pensent que la maternelle apporte les bases de ces apprentissages ultérieurs. Enfin, en dernière année d'école maternelle, plus d'un quart des parents d'enfants en situation de handicap a l'impression que leur enfant n'a pas du tout ou pas tout à fait aimé l'école maternelle et la moitié d'entre eux estime qu'il n'a pas beaucoup appris, contre moins de 10 % des parents interrogés à l'entrée de leur enfant au CP pour ces deux critères. Les opinions des parents diffèrent en fonction du trouble de leur enfant : ceux dont les enfants présentent un trouble du langage ou un trouble physique ont toujours une opinion plus favorable que ceux d'enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, ces derniers exprimant toujours une opinion plus positive que les parents des enfants ayant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés.

Un tiers des enfants entrés « à l'heure » en CP atteint le CM2 « à l'heure »

À six ans, 85 % des élèves en situation de handicap sont en classe ordinaire, mais un enfant sur quatre reste scolarisé en maternelle, 7 % sont en CLIS et autant en établissement de soins ou médico-social (EMS), 1 % n'étant pas scolarisé. Un tiers des enfants présentant un TED a été maintenu en maternelle. Ils sont également parmi les plus nombreux scolarisés exclusivement

en établissement spécialisé (14 %), de même que 15 % des enfants présentant un trouble auditif, 9 % de ceux ayant un trouble moteur ou visuel, 13 % de ceux ayant plusieurs troubles associés (FIGURE 3).

À dix ans, 22 % des enfants en situation de handicap entrent en CM2 mais 61 % des enfants présentant un trouble visuel, 53 % de ceux présentant un trouble moteur, et 46 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent. À l'opposé, seulement 8 % des enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe. Les enfants présentant des troubles du langage et de la parole, dont huit sur dix étaient « à l'heure » à l'entrée à l'école élémentaire, ne sont plus qu'un tiers dans ce cas en CM2. Ces élèves étaient en effet les moins nombreux à avoir un PPS avant l'entrée au CP et un tiers d'entre eux en ont obtenu un à huit ans ou plus, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages. Les enfants présentant un TED restent pour les deux tiers scolarisés en milieu ordinaire, un sur cinq est parvenu en CM2. Un quart d'entre eux sont en EMS (FIGURES 3 et 4).

Un quart des enfants atteint le CM1 avec un an de retard

Parmi les 23 % d'enfants parvenus en CM1, un enfant sur cinq a eu un parcours sans redoublement depuis la grande section de maternelle jusqu'à ce niveau. Un quart des enfants ayant des troubles du psychisme ou des troubles auditifs parvenus en CM1 a connu cette situation. En dehors de ces élèves entrés en retard à l'école élémentaire, les enfants en situation de handicap ont le plus souvent

redoublé le CP : 38 % des élèves en retard d'un an mais 44 % de ceux qui ont un trouble visuel et 45 % de ceux présentant plusieurs troubles associés. Un quart a redoublé le CE1 mais presque le tiers de ceux présentant un trouble du langage et de la parole. Un petit nombre des élèves en CM1 à dix ans (2 %) avaient commencé leur parcours en établissement de soins (10 % des enfants ayant un trouble viscéral) ou spécialisé (8 % de ceux présentant un trouble auditif). Par ailleurs, 5 % des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif, 4 % de ceux ayant un trouble du psychisme ou un trouble visuel avaient commencé leur parcours en CLIS (**voir « en savoir plus »**).

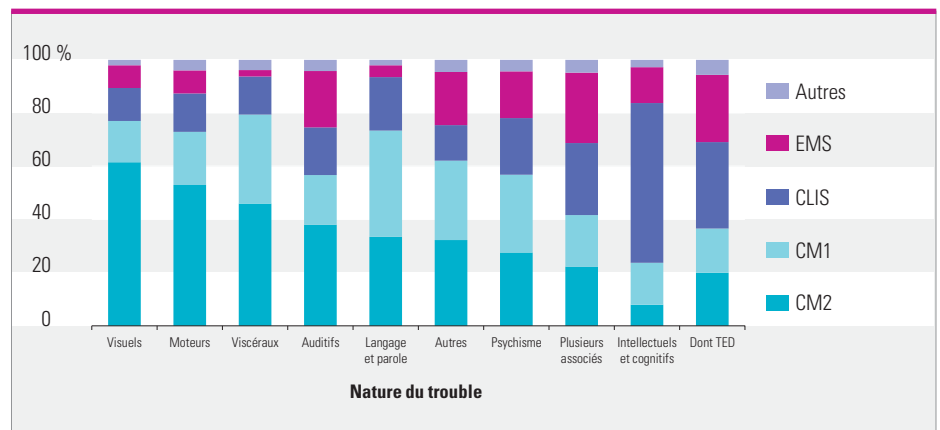
Au total, à dix ans, 46 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85 % à six ans.

Six élèves sur dix présentant des troubles intellectuels ou cognitifs sont scolarisés en CLIS à dix ans

Les élèves présentant ce type de trouble sont les plus nombreux à être scolarisés en CLIS, les déficients visuels (12 %), les déficients moteurs ainsi que les enfants présentant des troubles viscéraux (14 %) étant les moins nombreux. Avant d'entrer en CLIS, plus de trois élèves sur dix sont maintenus en maternelle, puis connaissent en classe ordinaire à l'école élémentaire des redoublements du CP ou du CE1. Six sur dix des élèves présentant des troubles du langage et de la parole ont suivi trois ou quatre classes ordinaires avec des redoublements avant d'être scolarisés en CLIS. Quatre élèves sur dix présentant un trouble intellectuel ou cognitif scolarisés en CLIS à dix ans fréquentent ce type de classe depuis plus de quatre ans. Quand ils sont en CLIS, les élèves déficients visuels ou auditifs sont plus nombreux à avoir fréquenté ce type de classe depuis cinq ans : 37 % contre 14 % des élèves scolarisés en CLIS.

Le niveau scolaire des élèves scolarisés en CLIS ne dépasse pas le CE1 pour les deux tiers d'entre eux, 13 % ont un niveau CM1 et 3 % CM2 (**voir « en savoir plus »**). Toutefois, un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1, 15 % des premiers et 19 % des seconds le

4 – Situation scolaire à dix ans selon le trouble (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

CM2. Au total, à dix ans, 87 % des élèves sont en milieu ordinaire tous types de classes confondus contre 93 % à six ans.

Quatre enfants sur dix scolarisés en EMS en 2015 le sont depuis cinq ans ou plus

Plus des deux tiers des élèves déficients visuels ou moteurs et la moitié des déficients auditifs scolarisés en EMS le sont depuis au moins cinq ans. C'est le cas également pour quatre élèves sur dix présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou plusieurs troubles associés. Les enfants déficients auditifs se différencient des autres dans leur parcours scolaire : 18 % d'entre eux sont scolarisés en EMS contre 8 % des déficients visuels ou moteurs, ou 2 % des enfants présentant un trouble viscéral. Par ailleurs, un tiers des enfants présentant un trouble moteur et un quart des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés en EMS le sont depuis l'âge de quatre ans. La moitié des élèves scolarisés en milieu spécialisé sont d'un niveau « maternelle » et un tiers de ni-

veux CP ou CE1. Globalement, 3 % sont de niveau CM2 mais 11 % des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés dans ces structures (**voir « en savoir plus »**).

Les élèves déficients visuels ou auditifs ainsi que ceux présentant des troubles moteurs ou viscéraux sont également les plus nombreux à avoir été scolarisés dans un EMS avant d'entrer en CLIS. Ces passages d'un EMS vers une classe spécialisée sont moins courants que les passages inverses. Ces derniers concernent davantage les enfants présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou du psychisme, ou plusieurs troubles associés.

Les enfants de milieux défavorisés sont plus souvent scolarisés en classe spécialisée

Les parcours des enfants dépendent également de leur origine sociale : les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39 % contre 15 %) (**FIGURE 5**) ; ces derniers sont plus souvent scolarisés en CLIS (45 % contre 23 %).

5 – Niveau atteint à six ans et à dix ans selon l'origine sociale (en %)

| | Défavorisée | Moyenne | Favorisée | Très favorisée | Total général |
|---------------------------|-------------|---------|-----------|----------------|---------------|
| Classe ordinaire à 6 ans | 83 | 84 | 90 | 91 | 85 |
| <i>dont CP à 6 ans</i> | 61 | 63 | 65 | 65 | 62 |
| Classe ordinaire à 10 ans | 36 | 49 | 58 | 61 | 45 |
| <i>dont CM2 à 10 ans</i> | 15 | 24 | 31 | 39 | 22 |
| CLIS à 6 ans | 8 | 8 | 5 | 4 | 7 |
| CLIS à 10 ans | 45 | 35 | 27 | 23 | 38 |
| EMS à 6 ans | 7 | 7 | 4 | 4 | 6 |
| EMS à 10 ans | 15 | 13 | 11 | 11 | 14 |

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Les écarts sont moins grands pour les élèves en retard d'un an ou scolarisés en milieu spécialisé. Les différences sociales prévalent à l'entrée à l'école élémentaire semblent s'amplifier tous troubles confondus : un enfant de milieu défavorisé est beaucoup plus souvent en CLIS qu'un enfant de milieu favorisé à la fin de l'école élémentaire : 22 points les séparent à dix ans contre 4 points à six ans. De même, 25 points séparent les enfants d'origine défavorisée de ceux d'origine très favorisée scolarisés en classe ordinaire à dix ans contre 7 points à six ans. Ces écarts se retrouvent pour les élèves « à l'heure » en classe ordinaire qui appartiennent beaucoup plus souvent à un milieu favorisé. Les différences sont moindres pour les élèves scolarisés en milieu spécialisé (FIGURE 5). Le niveau atteint par un élève dépend en grande partie du trouble dont il est porteur (FIGURE 4). La nature du handicap

diffère également selon l'origine sociale (voir « en savoir plus »). Cependant, pour un même trouble, les différences sociales sont patentes. Si les enfants déficients visuels, moteurs ou ayant un trouble viscéral sont les plus nombreux à atteindre le CM2 « à l'heure », ils sont moins souvent parvenus à ce niveau quand ils sont d'un milieu défavorisé que les enfants ayant un trouble du langage ou de la parole de milieu très favorisé. Les différences semblent moins marquées pour les enfants présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou ceux ayant un TED. Ils sont néanmoins plus souvent scolarisés en CLIS ou en milieu spécialisé s'ils appartiennent à un milieu défavorisé (FIGURE 6). À six ans, les enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs de milieu défavorisé étaient déjà plus souvent en CLIS que ceux de milieu très favorisé (11 % contre 6 %), ces derniers étant

plus souvent maintenus en maternelle (38 % contre 26 % pour les défavorisés). 14 % des enfants ayant un TED étaient exclusivement en EMS à six ans mais 17 % quand ils sont d'un milieu défavorisé et 9 % d'un milieu très favorisé (voir « en savoir plus »). ■

en savoir plus

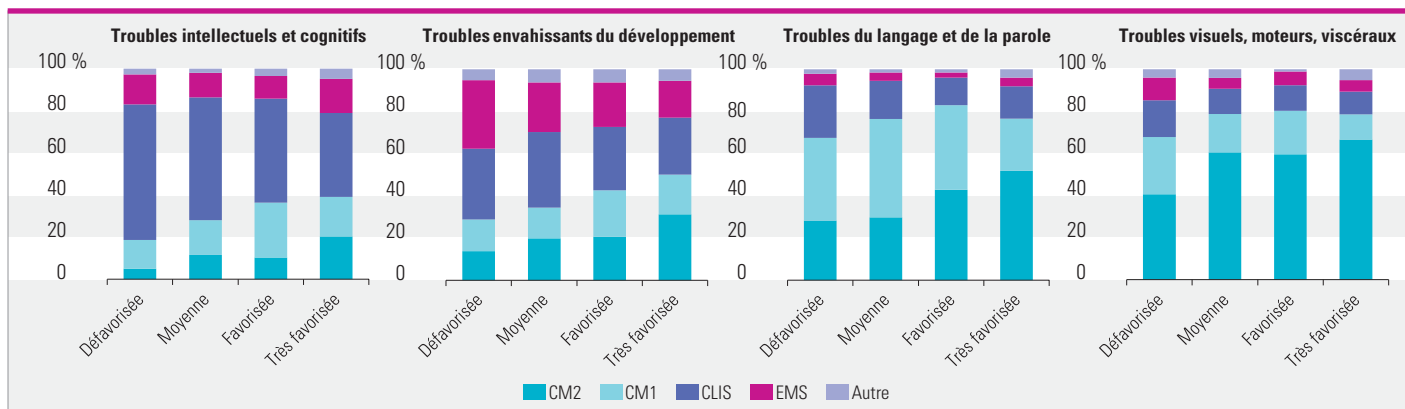
⊕ LE LAIDIER S., « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », *Note d'Information*, n° 04, MENESR-DEPP, février 2015.

⊕ *Repères et références statistiques (RERS)*, fiches 1.6, 3.6, 3.7, 4.20, 4.21, MENESR-DEPP, septembre 2016.

⊕ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

6 – Niveau atteint à dix ans pour quelques troubles selon la catégorie sociale (en %)



Source : MENESR-DEPP - Enquête Familles du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et actualisation de la situation scolaire de 2013 à 2015.

SOURCE ET DÉFINITIONS

Source

À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005. Une enquête auprès des familles des élèves sélectionnés a été menée. Elle reprend de nombreuses questions de l'enquête Familles du panel d'élèves recrutés en CP en 2011 qui permettent des comparaisons. La nature du trouble recueillie au moment du recrutement constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social.

Définitions

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) : élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs

de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé compte tenu de ses besoins spécifiques.

Milieu ordinaire : dans une école, la scolarisation peut être « individuelle » (en classe ordinaire) ou « collective » dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Milieu spécialisé ou EMS : établissements hospitaliers et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique.

L'origine sociale est construite à partir des professions et des catégories socioprofessionnelles des actifs, ainsi que celles des chômeurs ou retraités correspondants :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs) ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), non renseignées. ■